

STATU QUO ? CONSTITUTION ET CONSERVATISME

La Révolution française et surtout sa contre-révolution, qui permirent d'offrir au conservatisme ses penseurs les plus célèbres, marque aussi, historiquement, l'avènement du constitutionnalisme moderne. Si le conservatisme comme idéologie politique n'irrigue nullement l'ensemble du texte de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, le principe de conservation y est cependant explicitement proclamé : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme », dispose l'article 2.

Le constitutionnalisme serait-il un conservatisme ? La nature comme la fonction des Constitutions nationales invitent a priori à le penser. Dans le champ politique, la Constitution entend stabiliser un régime politique en pérennisant ses institutions : en cela, constituer les pouvoirs assure la conservation du régime. Dans le champ normatif, la Constitution, proclamée au sommet de l'ordre juridique, a vocation à sécuriser les règles constitutionnelles qui ne pourront évoluer qu'au terme d'une procédure de révision renforcée : à cette fin, le processus de constitutionnalisation vise à garantir la conservation du texte. Dans le champ juridictionnel, la justice constitutionnelle endosse aujourd'hui la fonction qui fut autrefois confiée à un Sénat conservateur et participe ainsi à diversifier la figure désormais polymorphe de « gardien » de la constitution ; pour cela, contrôler est une technique de conservation.

Le Colloque organisé à Montpellier autour du thème « Statu quo ? Constitution et conservatisme » entend interroger l'hypothèse d'un constitutionnalisme par nature conservateur, analyser les techniques constitutionnelles de conservation ou encore les « objets/sujets » à conserver et comprendre les mécanismes assurant l'équilibre entre conservation et aspirations.



Responsabilité scientifique :

Professeur Jordane ARLETTAZ, Université de Montpellier

Responsabilité administrative :

Habiba ABBASSI, Assistante Ingénieure du CERCOP

COLLOQUE

STATU QUO ? CONSTITUTION ET CONSERVATISME

1^{er} et 2 Décembre 2022

Bât. 1 | Amphi. Paul VALÉRY (C)



PROGRAMME

STATU QUO ? CONSTITUTION ET CONSERVATISME

► JEUDI 1^{ER} DÉCEMBRE

● 14h30 - ALLOCUTIONS DE BIENVENUE

- > Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier
- > Guylain CLAMOUR, Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier
- > Pierre-Yves GAHDOUN, Directeur du CERCOP, Université de Montpellier

● 14H45 - PROPOS INTRODUCTIFS

- > Jordane ARLETTAZ, Professeur de droit public, Université de Montpellier, CERCOP

● 15H À 18H : L'ESSENCE CONSERVATRICE DES CONSTITUTIONS

Sous la présidence d'Alexandre VIALA, Professeur de droit public, Université de Montpellier, CERCOP

- 15h - Que peut-on conserver par une Constitution ?
> Patrick WACHSMANN, Professeur émérite de droit public, Université de Strasbourg
- 15h20 - Constitutionnalisme révolutionnaire ou conservateur ? De la valorisation à la neutralisation du changement constitutionnel sous la Révolution française.
> Erwan SOMMERER, Maître de conférences en science politique, Université d'Angers
- 15h40 - Que signifie « restaurer » un régime ?
> François SAINT-BONNET, Professeur en histoire du droit, Université Paris 2 Panthéon-Assas
- 16h - Débat et discussion avec la salle
- Pause café
- 16h40 - La justice constitutionnelle est-elle conservatrice ? Perspectives comparées
> Julien PADOVANI, Maître de conférences, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- 17h - Le constitutionnalisme transformateur confronté à son rejet. Dernières nouvelles de l'Amérique latine
> Carlos-Miguel HERRERA, Professeur de droit public, Université de Cergy
- 17h20 - Débat et discussion avec la salle

► VENDREDI 2 DÉCEMBRE

● 9H À 12H30 : LA FONCTION CONSERVATRICE DES CONSTITUTIONS

Sous la présidence de Julien BONNET, Professeur de droit public, Université de Montpellier, CERCOP

- 9h - L'évolution de la société, un argument constitutionnel ?
> Manon ALTWEGG-BOUSSAC, Professeur de droit public, Université Paris-Est Créteil
- 9h20 - Mouvements sociaux et Constitution
> Dominique ROUSSEAU, Professeur émérite de droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- 9h40 - Conservatisme juridique et conservatisme économique

> Pierre-Yves Gahdoun, Professeur de droit public, Université de Montpellier

- 10h - Débat et discussion avec la salle

- Pause café

- 11h - L'intangibilité constitutionnelle : conserver l'essentiel

> Arnaud Le Pillouer, Professeur de droit public, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense

- 11h20 - L'identité constitutionnelle : conserver le spécifique

> Fanny Jacquelot, Maître de conférences HDR en droit public, Université Jean Monnet Saint-Étienne,

- 11h40 - « *La doctrine militante : une doctrine de conservation de la démocratie* »

> Augustin Berthout, Doctorant en droit public, ATER, Université de Montpellier, CERCOP

- 12h - Débat et discussion

- 12h30 - Déjeuner

● 14H À 16H : LE CONSERVATISME CONSTITUTIONNEL EN TENSION

Sous la présidence d'Éric SALES, Maître de conférences, Université de Montpellier, CERCOP

- 14h - Le courant conservateur au sein de la Cour suprême des Etats-Unis
> Idriss Fassasi, Professeur de droit public, Université Paris 2 Panthéon-Assas
- 14h20 - Constitution matérielle et conservatisme constitutionnel au Royaume-Uni
> Vanessa Barbé, Professeur de droit public, Université Polytechnique, Hauts-de-France
- 14h40 - Débat et discussion avec la salle
- 15h - Pause café
- 15h20 - « *Empêtré de façon inattendue dans un coin insoupçonné de labyrinthe métaphysique* » : existe-t-il un chemin pour un droit constitutionnel critique ?
> Guillaume Tusseau, Professeur de droit public, Sciences Po, Paris
- 15h40 - La conservation par la progression des droits
> Alice Mauras, Doctorante en droit public, Université de Montpellier, CERCOP
- 16h - Débat et discussion avec la salle

● 16H30 : CONFÉRENCE DE CLÔTURE

- Le progrès par les droits face au conservatisme

> Diane Roman, Professeure de droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne